

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 JANVIER 2017

**Date de la convocation
et affichage : 20 janvier 2017**

**Date d'envoi des délibérations à la
Préfecture : 30 janvier 2017**

**Nombre de membres
en exercice : 23**

**Date d'affichage à la porte de la
Mairie : 30 janvier 2017**

L'an deux mille dix-sept , le 27 janvier dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Thierry SIMELIERE, Maire, assisté de M. François HERY, M. Marcel QUELEN, Mme Catherine BELLONCLE, Mme Marianne DANGUIS et Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjoints.

Etaient présents : Mme Janine GUELLEC-HEURTEL, Mme Nicole GRIDEL-CULAND, Mme Micheline JOULOT, M. Hervé HUC, Mme Karine HALNA, Mme Elodie OCHS, M. Victorien DARCEL, Mme Isabelle QUERE, M. Jean-François VILLENEUVE et M. Georges BREZELLEC.

Absents représentés :

M. Erwan BARBEY-CHARIOU donne pouvoir à M. Victorien DARCEL,
M. Jean-Louis GICQUEL à M. Thierry SIMELIERE,
M. Franck LABBE donne pouvoir à M. Marcel QUELEN,
Mme Béatrice FOURNIER donne pouvoir à Mme Sophie LATHUILLIERE,
M. Rémond Jean-Claude MOYAT donne pouvoir à Mme Isabelle QUERE,
Mme Yveline DROGUET donne pouvoir à M. Georges BREZELLEC.

Absent :

M. Clément LACOUR.

Mme Elodie OCHS a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : 16

Représentés : 6

Votants : 22

PROCES VERBAL

M. LE MAIRE : Bonsoir à tous. Je vous propose de commencer cette séance du conseil municipal du vendredi 27 janvier 2017. Nous avons quelques absents. Plusieurs membres du conseil sont souffrants et je leur souhaite un bon rétablissement.

Je propose comme secrétaire de séance, dans l'ordre du tableau, Madame Elodie OCHS

Madame Elodie OCHS procède à l'appel.

M. LE MAIRE :

Point n° 1 : Approbation des procès-verbaux des séances des 28 octobre, 9 et 20 décembre 2016.
Avez-vous des remarques particulières ?

Monsieur le Maire passe au vote.

Les procès-verbaux des séances des 28 octobre, 9 et 20 décembre 2016 sont approuvés à l'unanimité.

Point n° 2 : compte rendu des délégations du Maire

- Arrêté n° 2016 DG 24 du 12 décembre 2016 – contrat de télésurveillance du bâtiment hôtel de ville avec la société ACE
- Arrêté n° 2016 DG 25 du 12 décembre 2016 – contrat de vérification et d'entretien du système de détection intrusion pour l'hôtel de ville avec la société ACE

Le **point n° 3** concerne l'aire de carénage. Erwan BARBEY-CHARIOU ne pouvant pas être présent, je vais présenter cette délibération.

Délibération n° 27/01/2017-01

Aire de carénage – création d'un tarif « navire de pêche en avarie »

L'aire de carénage accueille les bateaux de plaisance pour la réalisation des travaux d'entretien et de réparation. Lorsque des navires de pêches rencontrent des avaries, ils peuvent être également pris en charge sur l'aire de carénage.

Les tarifs des prestations sur l'aire de carénage, qui ont été présentés et approuvés lors du conseil municipal du 23/09/2016, ne comportent pas de tarifs adaptés à cette situation.

Il est donc nécessaire de créer un tarif particulier qui serait fixé à 6 € / mètre / jour. Ce tarif est forfaitaire et comprend le branchement eau et électricité et l'évacuation des déchets. Les produits correspondants pourront être encaissés par le régisseur de la régie n° 20319 du Port es Leu.

Conformément à la procédure, la proposition de création d'un tarif spécifique pour les bateaux de pêche en avarie a été présentée au conseil portuaire du 24/11/2016, qui a émis un avis favorable.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **De créer un tarif spécifique aire de carénage pour les bateau de pêche en avarie d'un montant forfaitaire de 6 € / mètre / jour à compter du 1^{er} février 2017,**
- **D'autoriser le régisseur de la régie de recettes n° 20319 du port es leu à encaisser ce tarif.**

Point n° 4 : Subvention 2016 CCAS - solde

Présentation par Madame Catherine BELLONCLE

Délibération n° 27/01/2017-02

Subvention 2016 au CCAS – solde

Par délibération du 29/01/2016, le conseil municipal a approuvé le versement d'un acompte de 35.000 € au CCAS au titre de la subvention pour l'exercice 2016 dans l'attente du vote du budget primitif.

Dans le cadre du BP 2016, adopté le 26/02/2016, la subvention au CCAS pour l'exercice 2016 a été inscrite pour un montant maximum de 86 000 €.

Les comptes 2016 du CCAS étant désormais clos, le montant de la subvention définitive a pu être déterminé. Il est fixé à 75 000 €.

Compte tenu du montant de l'acompte déjà versé, un complément de 40 000 € doit être attribué au CCAS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **De fixer à 75 000 € le montant définitif de la subvention au CCAS pour l'exercice 2016,**
- **D'accorder le versement au CCAS le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2016 d'un montant de 40.000 €.**

Point n° 5 : Subvention 2017 au CCAS – acompte

Présentation par Madame Catherine BELLONCLE

Délibération n° 27/01/2017-03

Subvention 2017 au CCAS – acompte

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 JANVIER 2017

La préparation budgétaire pour 2017 est en cours. Dans l'attente du vote des budgets Ville et CCAS il est proposé au Conseil d'allouer au CCAS un acompte sur la subvention 2017, d'un montant de 45.000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Décide à l'unanimité,

- **D'accorder au Centre Communal d'Action Sociale un acompte de la subvention de fonctionnement d'un montant de 45.000 €. Les crédits seront inscrits à l'article 657362 du budget 2017**

Point n° 6 : Pays de Saint-Brieuc – Réadhésion à l'Agence Locale de l'Energie (A.L.E)

Délibération n° 27/01/2017-04

Pays de Saint-Brieuc – Réadhésion à l'Agence Locale de l'Energie (A.L.E)

Par délibération en date du 30 janvier 2014, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'Agence Locale de l'Energie. La convention d'adhésion signée pour 3 ans est arrivée à son terme le 31 décembre 2016.

L'Agence Locale de l'Energie met en œuvre trois missions principales :

- L'information, la sensibilisation et le conseil aux particuliers, notamment grâce à l'Espace Info Energie (EIE) et au programme Vir'volt-ma-maison (pour accompagner les travaux de rénovation énergétique en maison individuelle) ;
- Le suivi énergétique du patrimoine communal et l'accompagnement des collectivités à la maîtrise de l'énergie (dispositif de Conseil en Energie Partagé, CEP) ;
- L'accompagnement à la définition, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques territoriales en matière de transition énergétique.

Le service de Conseil en Energie Partagé a pour objectif d'aider les communes adhérentes à une bonne gestion de leurs consommations d'énergie :

- en établissant un bilan énergétique du patrimoine, actualisé tous les ans, grâce à un suivi des factures ;
- en identifiant les dérives de consommation et les équipements les plus énergivores ;
- en formulant des préconisations d'optimisation, d'amélioration ou de travaux permettant de réduire la consommation énergétique ;
- en accompagnant la commune dans ses choix et dans ses projets (construction de nouveaux équipements, travaux que le patrimoine existant), pour apporter des idées, des conseils, et des analyses.

Afin de continuer de bénéficier de ce service, la commune doit renouveler son adhésion à l'Agence Locale de l'Energie pour une durée de 4 ans (2017 – 2020).

La cotisation communale est fixée à 0,50 € par habitant et par an, sur la base de la population municipale en vigueur pour l'année n-1.

La commune doit également renouveler le mandat de l' élu référent à l'Agence Locale de l'Energie.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- d'émettre un avis favorable à la réadhésion de la commune à l'Agence Locale de l'Energie ;
- d'accepter de verser la cotation annuelle fixée à 0,50 € par habitant et par an sur la période 2017 – 2020 ;
- de désigner Mme Sophie LATHUILLIERE comme représentant de la commune au sein de l'ALE ;
- de donner mandat à l'Agence Locale de l'Energie pour agir en son nom et pour son compte dans la mise en place des espaces clients et la consultation des données de consommations et de dépenses d'énergie et d'eau, relatives aux établissements propriétés de la collectivité auprès des fournisseurs d'énergie et d'eau ;
- d'autoriser l'Agence Locale de l'Energie à procéder à la collecte, à la visualisation et au traitement de ces données, sous réserve que ces données conservent leur caractère confidentiel et ne fassent pas l'objet de transmission à des tiers, de quelque manière et sur quelque support que ce soit ;
- s'engage à prendre les mesures nécessaires pour réunir et transmettre les factures de consommation d'énergie des bâtiments communaux, et à faciliter le travail du Conseiller en Energie Partagée, afin de pouvoir établir un bilan énergétique du patrimoine communal ;
- de prendre note de la nécessité d'associer systématiquement le Conseiller en Energie Partagée pour les projets actuels et à venir de la commune, et demande qu'une information soit faite auprès des services techniques de la commune ;
- de mandater Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Pour information : Saint Briec Armor Agglomération a été installée et les représentants de l'Agence Locale de l'Energie peuvent être des conseillers communautaires ou des conseillers communaux. Sur ma proposition Monsieur Marcel QUELEN représentera Saint Briec Armor Agglomération dans le cadre de l'Agence Locale de l'Energie. Ce qui a été voté lors du premier conseil de l'agglomération.

Le point n° 7 concerne l'aménagement urbain du Portrieux – Quai de la République – avec l'attribution des marchés de travaux et les demandes de subventions.

Ce dossier suit son cours et le timing est parfaitement respecté. La première phase « assainissement » est actuellement quasiment terminée. La commission urbanisme s'est déjà réunie avec le comité de pilotage et nous en sommes au choix de l'attribution de marchés de travaux pour la réalisation du revêtement et de l'ensemble des travaux pour terminer les aménagements. Il y a une tranche ferme, aménagements du quai de la République, et une tranche optionnelle, aménagements des venelles et des différentes rues. Je passe la parole à Monsieur QUELEN.

Présentation par Monsieur Marcel QUELEN

Délibération n° 27/01/2017-05

Aménagement urbain du Portrieux – Quai de la République – Attribution des marchés de travaux & Demande de subventions

Par délibération n°18/12/2015-01 en date du 18 décembre 2015, le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le programme d'aménagement urbain du quartier du Portrieux.

Une consultation a donc été engagée dans les conditions d'une procédure adaptée en application des articles 27 et 34 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pour des marchés de travaux.

L'opération portera sur :

- la dépose du mobilier et de la signalisation ;
- le décaissement, les terrassements généraux et le rabotage de la voirie ;
- la réalisation des structures de voirie et des revêtements de surface ;
- la mise en place du mobilier urbain et la réalisation des espaces verts.

Les prestations ont été réparties en 2 lots désignés :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 JANVIER 2017

- Lot 01 : Terrassement, voirie, eaux pluviales et mobilier urbain
- Lot 02 : Espaces verts

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres.

Le comité de pilotage constitué pour cette opération à émit un avis favorable, lors de la réunion du jeudi 19 janvier 2017, à l'attribution des marchés de travaux suivants :

- **lot 01** – Entreprise EUROVIA Bretagne – 22440 PLOUFRAGAN :

Tranche Ferme – Variante : 1 472 330 € HT, soit 1 766 796 € TTC

Tranche Optionnelle – Variante : 323 558 € HT, soit 388 269,60 € TTC

- **lot 02** – Entreprise JO SIMON – 29260 PLOUDANIEL :

Tranche Ferme : 100 452 € HT, soit 120 542,40 € TTC

Tranche Optionnelle : 892 € HT, soit 1 070,40 € TTC

aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise EUROVIA BRETAGNE – 22440 PLOUFRAGAN, le marché relatif lot n° 01, pour un montant fixé à :**
Tranche Ferme – Variante : 1 472 330 € HT, soit 1 766 796 € TTC
Tranche Optionnelle – Variante : 323 558 € HT, soit 388 269,60 € TTC
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise JO SIMON – 29260 PLOUDANIEL, le marché relatif lot n°02, pour un montant fixé à :**
Tranche Ferme : 100 452 € HT, soit 120 542,40 € TTC
Tranche Optionnelle : 892 € HT, soit 1 070,40 € TTC
- **d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la dévolution des marchés de travaux pour les lots 01 et 02 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Avez-vous des questions ?

M. BREZELLEC : Peut-être citer la voirie qui sera concernée.

M. LE MAIRE : Je pense qu'il faut le rappeler. On est dans la deuxième phase : Dépose du mobilier, cela a été dit, signalisation, décaissement terrassement rabotage, réalisation des structures de voirie, le mobilier et la réalisation des espaces verts, tout cela a déjà été choisi par le comité de pilotage. Et rappeler ainsi, dans les tranches ferme et optionnelle, les rues qui sont concernées.

M. QUELEN : Dans les tranches optionnelles, il s'agit des venelles qui donnent accès au port, la rue Sainte Anne, la rue du Commerce et la place du Centre.

La tranche ferme c'est l'ensemble qui va du Carré de la Douane jusqu'au quai Richet.

M. LE MAIRE : C'est un dossier majeur, sur le plan financier mais aussi en termes d'organisation. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une route départementale qui permet l'accès des entreprises au port. C'est au minimum 50 poids lourds qui circulent par jour. Il est évident qu'il y aura un phasage réglé et affiné. Afin qu'il n'y ait pas de commentaires supplémentaires, l'ensemble des commerçants à l'exception d'une, qu'on n'a pas encore vue, mais cela va être réglé, ont été vus un par un sur rendez-vous. Tous les commerçants ont été vus un par un, soit par Monsieur QUELEN, soit

par Monsieur QUELEN et moi-même, pour leur expliquer le projet, le fonctionnement, le phasage pour essayer de n'avoir aucune incidence sur leur activité. Ce dossier a été mené en concertation aussi avec les représentants du comité de quartier du Portrieux. Ils ont participé à un certain nombre de réunions, des propositions ont été faites dont on a retenu un grand nombre et pour certaines ce sont les élus qui ont été amenés à trancher. On aura beaucoup de difficultés à préserver le cèdre qui est déjà en souffrance. Nous avons fait faire un diagnostic par un expert arbre. Cet arbre a un chancre et on a peur que le lancement des travaux entraîne une souffrance des racines. Une partie deviendrait alors dangereuse puisque quelques branches sont menaçantes. Je tenais à vous donner cette information. Ces travaux commenceront à partir du Carré de la Douane et s'étendront vers le quai de la République pour se terminer vers le parking quai Richet où a lieu actuellement le marché. Ils seront faits en liaison avec les travaux qui se déroulent actuellement sur les terre-pleins du port d'Armor qui devraient être achevés en mai ou juin 2017. Actuellement il n'y a pas de retard.

Questions diverses :

M. LE MAIRE : Nous avons abordé tous les sujets inscrits à l'ordre du jour et je voudrais, en questions diverses, faire 2 annonces.

- Notez sur vos agendas que le 25 février à 18 heures au Centre de congrès aura lieu la réception des nouveaux arrivants de SAINT-QUAY-PORTRIEUX. C'est une réception qu'on a initiée et pour laquelle les associations se mobilisent. Elles y rencontrent les nouveaux arrivants. On verra combien ils sont mais on a plus de 300 inscriptions sur les listes électorales.
- Si vous avez lu la presse, un article a été publié ce matin par un journal, je suis obligé de le citer, Le Télégramme. Suite à la publication d'une enquête Que choisir quant à la qualité de l'eau potable à l'échelle nationale et le relais de ces informations par le Télégramme de ce jour, il apparaîtrait que la ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX ainsi que celle de BINIC/ETABLES SUR MER sont qualifiées de points noirs. J'étais avec le Maire d'ETABLES à midi et je viens de le rappeler pour avoir son accord sur ce point de communication.
La Ville reçoit régulièrement les rapports d'analyses de l'Agence régionale de santé (ARS). Ils sont tous conformes. Cette information a donc suscité interrogation et étonnement chez les élus, les services et chez quelques quinoocéens.
Afin d'obtenir des éclaircissements, les services de la Ville ont donc joint cet après-midi les services de l'ARS (contrôle) et de Véolia (distribution).

Synthèse de ces échanges :

- "L'enquête" menée par Que Choisir porte sur la période allant de février 2014 à août 2016 ;
- Les résultats publiés sont basés sur les chiffres fournis par le ministère de la Santé (<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>)
- L'eau potable est jugée, par Que Choisir, "très mauvaise" à Saint-Quay-Portrieux sur un seul critère : celui de la quantité de plomb.
- Il apparaît que cette conclusion, erronée, est fondée sur un prélèvement, et un seul, de surcroît sur un branchement privé.
Une mesure effectuée en mars 2015 à Binic.
Et comme le rappelle l'ARS, "un prélèvement réalisé sur une partie privative ne peut en aucun cas être représentatif de la qualité de l'eau potable de l'ensemble d'un réseau public ; pour Saint-Quay-Portrieux comme pour Binic d'ailleurs. Ce résultat ponctuel n'aurait jamais dû figurer dans les données du ministère".

Pour finir, il est regrettable que des informations touchant à la santé publique ne fassent l'objet d'aucune vérification avant publication.

Par les présentes explications, nous tenons à rétablir la justesse des faits et rassurer par la même l'ensemble des quinoocéens.

Ce communiqué de presse sera remis aux correspondants de presse et sera mis sur le site de la commune.

Mme QUERE : Oui je suis étonnée effectivement qu'une donnée comme cela, sur un prélèvement unique chez un privé puisse occasionner des qu'en dira-t-on, parce qu'on peut appeler cela comme ça.

Je voulais juste ajouter quelque chose. Il semblerait que nos bassins versants en Bretagne voient une amélioration de la qualité des eaux. La politique de reconquête de la qualité de l'eau est en cours. C'est long, ce sera long, mais le jour où on aura récupéré une qualité suffisante, surtout sur nos eaux de surface, on pourra l'utiliser en termes de développement touristique et on pourra largement concurrencer le Tarn, le Gardon et que

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 JANVIER 2017

sais-je. C'est une richesse bretonne qu'il faut absolument soutenir et continuer. Et la deuxième chose, c'est une nouvelle, peut-être le savez-vous Monsieur le Maire, sans doute même, la Région Bretagne a obtenu de l'Etat français qu'elle pourra désormais être indépendante dans sa politique de reconquête de qualité de l'eau et dans sa gestion de l'eau. C'est quelque chose d'absolument fondamental et de très important dans le cadre de cette politique de reconquête.

M. LE MAIRE : Il est évident que tout le monde n'a pas lu cet article. Nous avons des appels de parents d'élèves qui avaient des inquiétudes.

M. HUC : Juste pour compléter ce que tu disais. Quand la personne de VEOLIA est venue nous voir, elle a dit qu'il y avait plusieurs branchements sur la zone publique, des branchements de réseaux privés, de personnes privées mais avant compteur, qui sont encore en plomb aujourd'hui. C'est vrai que ça pose question. Je peux témoigner que j'en ai vu plusieurs, de par mon métier. Quand on prévient VEOLIA, ils interviennent tout de suite pour les modifier, ils profitent des travaux que font les gens pour changer les plomb en ...

Mme QUERE : en or

M. HUC : ... en PE, pas encore en or. Il y a quand même, encore aujourd'hui, un peu de plomb sur le réseau public et c'est vrai que le prélèvement dans ce cas-là peut être fait, je parle avant compteur, que sur une zone privée puisqu'il n'y a pas de possibilité de faire de prélèvement sur cette partie-là. Je ne sais pas comment a été fait ce prélèvement mais il faudrait faire en sorte qu'on accélère, je ne sais pas si c'est possible, le mouvement des remplacements du plomb par d'autres matériaux.

Mme QUERE : Juste ajouter que l'eau que nous consommons à SAINT-QUAY-PORTRIEUX vient en partie du Gouet et donc on fait des mélanges d'eau bonne avec de l'eau un petit peu moins bonne pour avoir une eau qui rentre dans les normes comme vous le disiez. Donc on n'a pas d'inquiétude à priori à avoir. Par contre, il faut continuer à travailler sur les sources, les ressources en eau et les bassins versants. C'est vraiment fondamental.

M. LE MAIRE : Je rappelle que c'est la même distribution d'eau potable entre les communes. C'était donc extrêmement important qu'on communique avant qu'il y ait des inquiétudes de la population. On a rassuré ceux qui nous ont appelés et on tenait à en parler tout de suite, dès ce conseil municipal et j'ai informé le Maire délégué d'ETABLES qui a approuvé ma communication.

Je vous remercie.

La séance du conseil municipal est levée à 19 heures 05
